



LA LOI PERMIET

en se
déclarant
objecteur de conscience
et en effectuant
un service civil dans
un organisme d'utilité
publique



DE REFUSER LE SERVICE MILITAIRE

CONFEDERATION DU SERVICE CIVIL DE LA JEUNESSE
rue Van Elewyck, 35 1050 BRUXELLES tél. (02) 648.50.14

IMPRESSION ASBL 27 MARS 1981 RUE DE L'INDUSTRIE 1050 BRUXELLES